

MISES À JOUR DES PROCÉDURES D'ALERTE

(Une traduction de Geneviève Leidelinger)

Traduit et adapté à partir du compte-rendu de Danny Sprung et de Jeff Ford (Comité des conventions et compétitions de l'ACBL) paru dans le Bulletin de l'ACBL de janvier 2021.

Lors de sa réunion du mois de novembre 2020, le bureau des directeurs de l'ACBL a approuvé à l'unanimité une mise à jour compréhensive des procédures d'alertes. Ces nouvelles procédures, premiers changements importants en 20 ans, entreront en vigueur **dès le 1^{er} janvier 2021**. Le document dans sa totalité est mis à votre disposition dans le site *acbl.org* sous les onglets suivant: 1) *Tournoi* et 2) *Procédures d'alertes* (en vert)

Avant-propos

Le bridge n'a jamais été un jeu basé sur le secret. Vos adversaires ont le même droit que vous de connaître la signification de vos enchères et les alertes ont toujours eu comme objectif de faciliter ce processus. Que votre enchère requière une alerte ou non, vous devez absolument expliquer à vos adversaires tout ce que celle-ci signifie dès que l'un.e de ces dernier. ère.s vous en fait la demande.

PRÉ-ALERTE

Elles se font au début de la ronde. Comme par le passé vous devez alerter les adversaires si vous jouez les méthodes Canapé ou différents systèmes selon votre direction ou votre vulnérabilité.

N.B. : Ceci ne s'applique pas à la signification des différentes ouvertures à 1SA.

Obligatoire	Non-obligatoire
- Annoncer si on joue système Canapé - Annoncer autres systèmes selon votre direction ou votre vulnérabilité	- Annoncer le pointage de votre ouverture à 1SA
-Pré-alerter une ouverture qui n'est pas naturelle ou qui est impérative, EX. : a) 1 ♣ fort b) 1 ♣ qui pourrait être court.	Pré-alerter une entame de la plus petite carte d'un doubleton Ex : Vous entamez le 2 ♥ de la combinaison 8 ♥ -2 ♥ ATTENTION : Si le déclarant vous demande des informations sur la nature de vos entames ou de vos défausses, vous devez fournir cette explication.

CHANGEMENTS À PRENDRE EN COMPTE DANS LES ALERTES

Les nouvelles procédures partent du principe que les enchères naturelles ne sont pas alertables et que les artificielles le sont. Comme toujours, il y a quelques exceptions comme notamment alerter la réponse non impérative à une ouverture au niveau de 1.

Alertable	Non alertable
Ex. : N 1♣ E passe S 1♥ 1♥ est alertable seulement si cette réponse est non impérative .	Stayman
- Michaels montrant 2 majeures ou une majeure et une mineure (exception au cuebid direct) EX : N 1♣ E 2♣ S passe 0 alert - Une ouverture de 2♣ qui ne correspond pas à la définition de 22pts+	- Aucun saut naturel (faible, intermédiaire ou fort) n'est désormais alertable - Cuebid direct (sauf Michaels) - Les contres et les surcontres de soutien EX. N 1♥ E Passe S 1♠ O 2♣ N contre (le contre montre 3 P)

TRANSFERTS

Annoncer « Transfert » ne suffit plus, il faut désormais nommer la couleur dans laquelle on fait le transfert.

Avant	Maintenant
N 1NT E passe S 2♥ (montrait au moins 5 ♠)	N 1NT E passe S 2♥ (nord doit annoncer ♠)
N 1NT E passe S 2♠	Si 2♠ montre 3♣ N dit : trèfle Si 2♠ montre 3♣ ou 3♦, on alerte même si N (l'ouvreur) est obligé de gager 3♣

CONTRES NÉGATIFS

Si après les enchères

1♣- 1♦ le contre de Sud montre du ♥ et ne donne aucune indication sur le ♠, vous devez annoncer ♥ après le contre de votre partenaire.

Avant	Maintenant
N 1♣ E 1♦ S contre Le contre montre du ♥ mais ne donne aucune indication sur le ♠	Alerter et dire ♥

N. B. Les contres négatifs traditionnels ne sont jamais alertés ou annoncés.

OUVERTURES

Avant	Maintenant
1♣ ou 1♦ : « peut être court »	Annoncer : « pourrait avoir seulement 1 ou 2 cartes »
Sur l'ouverture de 1♥, si vous répondez 1SA impératif ou semi-impératif et que vous avez l'habitude d'ignorer une réponse à 1♠ avec 4.	Annoncer : « Pourrait avoir une couleur quatrième à ♠ » N.B. Ceci s'applique essentiellement aux paires qui jouent Flannery.

ALERTES RETARDÉES

Les règles pour ce type d'alertes ont légèrement changé. Voici la principale différence : une fois les enchères terminées, et avant l'entame, la paire déclarante devrait expliquer les alertes retardées ainsi que donner la signification des annonces de contrôle sans attendre que la défense en fasse la demande.

Une explication spontanée de ces annonces de contrôle devrait diminuer le nombre d'instances où la personne qui n'est pas à l'entame se permettrait de poser des questions hors tour.

CONCLUSION

Qui dit changements dit possibilité d'erreurs ou d'oublis quand on essaie d'appliquer les nouvelles règles. Il n'y aura pas de pénalités automatiques. On continue d'appliquer la plus ancienne règle :
« Le principe et l'objectif de l'alerte sont d'informer les adversaires sur le système que l'on joue. »